

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2022

Action Logement mobilisé pour accompagner les déplacés ukrainiens

Le sens de l'entraide est inscrit de longue date dans l'histoire et les valeurs d'Action Logement. C'est pourquoi, réunis en Conseil d'Administration le 18 mars, les Partenaires sociaux du Groupe ont unanimement approuvé le dispositif mis en œuvre pour accueillir les déplacés ukrainiens et s'organisent pour répondre aux sollicitations du Gouvernement et des maires en mettant à disposition des solutions d'hébergement et des aides pour accompagner les familles contraintes de quitter l'Ukraine. À ce jour, ce sont plus de 9 000 personnes susceptibles d'être hébergées par les filiales d'Action Logement. À cela s'ajoute une première enveloppe de 2M€ d'ingénierie sociale mobilisée par le Groupe.

Action Logement, avec ses 51 filiales immobilières et ses Délégations régionales, implantées dans tous les territoires, s'organise pour mener des actions de solidarité. Au niveau national, le Groupe, en lien avec l'Union Sociale pour l'Habitat mobilisée sur le sujet, est en contact régulier avec la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement. Au niveau local, nos filiales se sont d'ores et déjà rapprochées des Préfets et des élus des collectivités, pour évaluer les besoins et répondre aux sollicitations.

Les interventions initiées sont :

- **La mise à disposition de logements** : les filiales du Groupe identifient en continu les logements vacants disponibles à la location, au sein du patrimoine d'Action Logement Immobilier et de celui de l'Opérateur national de Vente. Elles évaluent aussi les logements temporaires disponibles, détenus par des partenaires d'Action Logement. **À ce jour, ce sont plus de 9 000 personnes susceptibles d'être hébergées par les filiales d'Action Logement.**
- **La mobilisation des dispositifs d'intermédiation locative** : les structures du Groupe confient la gestion de ces logements, dans le cadre d'une intermédiation locative, à des associations dont la vocation est d'intervenir auprès des populations déplacées. Action Logement dispose également en son sein d'associations agréées pour de l'intermédiation locative et susceptibles d'intervenir dans certaines régions.
- **La délivrance d'aides financières complémentaires aux aides de l'État** : les fonds d'Ingénierie Sociale d'Action Logement sont mobilisés pour délivrer, sur la base de conventions signées directement avec les associations d'aide aux déplacés, une aide pouvant aller jusqu'à 3 000€ par ménage, pour l'accompagnement social et participer au financement de l'équipement de première nécessité. Les loyers des logements mis à disposition par les bailleurs sont adaptés pour alléger la charge locative des ménages accueillis. **Une première enveloppe de 2M€ d'ingénierie sociale est mobilisée pour ces actions.**
- **Des synergies en faveur de l'emploi entre les entreprises et les déplacés.**

--
CONTACTS PRESSE

Sophie BENARD : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck THIEBAUX : 06 73 76 74 98 / franckthiebaux@ft-consulting.net

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) -  [Action Logement](https://www.linkedin.com/company/actionlogement) -  [Action Logement](https://www.youtube.com/channel/UC...)